



APPEL À PROPOSITIONS CIIF HAÏTI

PARTENARIAT INCUBATEUR - FESTIVALS

QUI SOMMES NOUS

Le Fonds d'innovation pour les industries culturelles et créatives (CIIF) a été créé en 2017 avec une capitalisation initiale de 2,6 millions USD de la Banque de Développement des Caraïbes. Il est destiné à être un fonds multilatéral, qui soutiendra le développement du secteur des industries créatives (IC) dans les Caraïbes. L'objectif du CIIF est de permettre aux industries culturelles et créatives de la région d'être compétitives à l'échelle mondiale.

CE QUE NOUS FAISONS

Le CIIF offre des subventions pour des projets innovants dans le secteur des IC. Ces projets sont mis en œuvre selon les axes suivants :

- Soutenir un environnement propice au développement des IC ;
- Améliorer la qualité et la diffusion de la recherche dans le secteur des IC ;
- Améliorer ou créer des méthodes de renseignement ou de collecte de données de manière à faire progresser le secteur ;
- Renforcer la capacité technique des entrepreneurs créatifs.

Les projets doivent démontrer des indices significatifs d'innovation, de collaboration et de durabilité.



OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT POUR INCUBATEUR DE FESTIVALS

CIIF recherche un partenaire pour concevoir et exécuter l'incubateur pour la mode CIIF Haïti ciblant les praticiens établis¹ et les praticiens prêts à l'exportation². Le but du programme est de renforcer la capacité des organisateurs de festivals en matière de gestion culturelle. L'accélérateur devrait inclure : les bases de la comptabilité, de la gestion, de la planification d'événements, de la gestion des contrats artistiques, du droit d'auteur et de la collecte de fonds.

L'incubateur pour la mode doit :

- Inclure une composante éducative incluant une certification.
- Inclure des formations répondant aux besoins réels des opérateurs culturels et contribuant à la décentralisation des initiatives culturelles locales de qualité ; Il doit également renforcer les capacités administratives et financières des participants.
- Promouvoir le patrimoine culturel local lié au développement et aux pratiques des festivals tels que les événements traditionnels tels que le Festival Aquin, la Gelée, le Seau d'eau, le Carnaval de Jacmel et le Festival du 1er mai.
- Conduire à l'acquisition de capacités techniques de base pour la création d'entreprises dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Améliorer la capacité des participants des incubateurs à tirer parti des événements locaux, régionaux et internationaux tels que les festivals, les showcases, les foires.

L'incubateur doit également cibler une cause sociale ou environnementale en intégrant des éléments de bonnes pratiques / durabilité dans la formation des participants et la production des accélérateurs. Par exemple : intégration des fonctionnalités de recyclage et de recyclage dans le développement et la planification du festival.

Les partenaires opérateurs d'incubateurs sont encouragés à intégrer des composantes en ligne et des stages, le cas échéant.

¹ Praticiens établis : en activité depuis plus de cinq (5) ans ayant travaillé localement en démontrant une capacité de pérennité, ainsi que des preuves de travail régional / international ; Un modèle d'entreprise peut exister.

² Praticiens prêts à l'exportation : entreprises enregistrées depuis au moins cinq (5) ans avec un plan d'affaires formel, des preuves de produits testés sur le marché et des travaux régionaux.



QUEL EST LE MONTANT DU FINANCEMENT CIIF ?

Le partenaire opérateur d'incubateur sélectionné recevra une subvention de 66 000 USD. Le CIIF fournira un maximum de 85% des coûts de l'incubateur tandis que le partenaire opérateur d'incubateur sélectionné devra contribuer au moins à hauteur de 15%.

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ ?

- Les candidats doivent avoir une organisation officiellement enregistrée.
- Les équipes d'opérateurs d'incubateur doivent être transversales lorsque cela est possible, regroupant en guise d'exemple, des praticiens de la création, des universitaires, des agences privées et / ou publiques, des agences régionales ou des établissements d'enseignement supérieur.
- Les entités devraient inclure des éléments de mentorat ou d'apprentissage dans la conception de l'accélérateur.

POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE DU CIIF?

- Accès au financement pour incubateur.
- Subventions potentielles du CIIF pour les bénéficiaires.
- Accès à l'expertise technique fournie par le CIIF, y compris au niveau du soutien à la communication, l'évaluation des candidatures et les cadres de suivi et d'évaluation.
- Promotion à travers les plateformes de communication CIIF.

OBJECTIFS DES PARTENARIATS POUR LES INCUBATEURS

Les partenaires opèrent les incubateurs dans les sous-secteurs prioritaires du CIIF, afin d'atteindre les objectifs suivants :



1. Permettre à un plus grand nombre de professionnels du secteur des IC, de se doter compétences techniques améliorées, de compétences commerciales et d'un accès croissant aux ressources afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires du CIIF.
2. Créer un accès aux plates-formes pour les incubateurs des sous-secteur existants ou développer de nouvelles plates-formes, offrant une formation technique, une formation commerciale et une intégration au marché, aux professionnels des IC aux niveaux * Établi et Prêt à l'exportation.
3. Permettre la mise en réseau entre les professionnels des IC.
4. Créer des bases de données du sous-secteur régional et accéder aux bases de données existantes.
5. Négocier des partenariats avec d'autres plates-formes internationales.
6. Accroître l'accès des participants aux incubateur, aux ressources financières et aux réseaux sectoriels.
7. Rationaliser les incubateurs régionaux du sous-secteur afin de permettre un impact sectoriel mesurable.
8. Créer des contenus scientifiques, y compris en ligne, pour la formation continue des professionnels lorsque cela est possible.
9. Partagez le CIIF avec un public élargi grâce aux événements des partenaires.

À QUI S'ADRESSENT CES INCUBATEURS?

Les propositions doivent inclure une description spécifique du marché cible dans les catégories susmentionnées de *établi et * prêt à l'exportation, le cas échéant. *(NB : les définitions de chacune de ces deux catégories varient en fonction du sous-secteur et de la nature de l'accélérateur. Voir les notes en bas de page).*

Nous sommes particulièrement intéressés à sélectionner les participants, par l'intermédiaire de partenaires, s'adressant aux questions des licences, franchises et marques de commerce tout en ciblant les marchés internationaux.

Les projets d'incubateurs développés devraient contribuer à aider les participants dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- conception de projets



- plan d'affaire
- conception et gestion des budgets
- recherche de fonds
- rédaction des rapports d'activité
- comptabilité de base
- rapports financiers et pièces justificatives
- affichage et commercialisation efficaces des produits et services
- accès aux nouveaux marchés
- réseaux d'affaires
- développer les plans d'affaires et les études de faisabilité

Les entités demandant à participer à l'incubateur doivent être disposées à autoriser le suivi et l'évaluation de l'entreprise pour l'analyse d'impact jusqu'à 24 mois après la clôture du programme et à autoriser la publication d'informations commerciales non sensibles à des fins de promotion du programmes.

APPLIQUER

Les candidats potentiels sont invités à participer aux consultations virtuelles des parties prenantes le **22 Décembre 2020** entre **14:30-16:30 (EST)** en s'inscrivant en ligne via le formulaire de consultation [Accelerator Consultation Form](#).

Afin de participer à ce programme, les professionnels sont invités à compléter le [Online Application Form](#) jusqu'au **11 janvier 2021 à 23:59 (EST)**.

QUAND LES INCUBATEURS SERONT ILS MIS EN PLACE

La sélection des partenaires opérateurs d'incubateurs sera achevée d'ici la fin de Janvier 2021 et les accélérateurs devraient être mis en œuvre au premier trimestre 2021.